

ALAIN MASKENS

# Bruxellois Révoltez- vous !

Pour Bruxelles, pour la Belgique, pour l'Europe

Essai

AIR ÉDITION

« L'histoire n'est qu'une occasion, qu'il s'agit de rendre féconde par une révolte vigilante. »

Albert Camus

« Il est grand temps d'affirmer que la population bruxelloise ne se laisse pas réduire à deux groupes, 'Flamands' d'un côté, 'Francophones' de l'autre... Bruxelles devient une ville toujours plus internationale et plus complexe... Cette complexité constitue un défi. Mais il serait absurde d'essayer de l'enfermer dans le carcan bicommunautaire. Bien gérée, cette complexité est une richesse dont nous pouvons être fiers et qu'il nous faut mettre au service du dynamisme de Bruxelles et, par là, des régions voisines et de l'Europe entière. » \*

---

\* Extrait de l'Appel des Bruxellois « Nous existons ! Wij bestaan ! We exist », lancé en 2006-2007, signé par plus de 10 000 Bruxellois.

Bruxelles pourrait être la clé du problème belge.

Bruxelles pourrait être un atout majeur pour la construction européenne.

Mais le conditionnel est de mise.

Offrir aux Belges une fédération efficace et solidaire, offrir aux Européens une capitale dont ils soient fiers et qui reflète leurs valeurs, offrir à tous les Bruxellois un avenir de qualité, Bruxelles en a le potentiel. Malgré les nombreux obstacles à surmonter.

Mais aujourd'hui elle ne peut en avoir l'ambition : sa classe politique est divisée en partis flamands et partis francophones. Les décisions la concernant sont prises à Gand, Namur, Anvers, Mons, Louvain, Wavre ou Bastogne. Pas de grand leadership ! Pas de grande vision !

Si Bruxelles ne se donne pas les moyens de cette ambition, les obstacles ne seront pas surmontés. Le fossé entre quartiers riches et quartiers pauvres se creusera. Le fossé entre écoles d'élite et « écoles-poubelles » se creusera. Le fossé entre les diverses communautés culturelles présentes à Bruxelles se creusera. Le fossé entre Flamands et francophones de Belgique se creusera. Au fil des ans l'État belge se désintègrera de plus en plus, du fédéralisme au confédéralisme mou, au confédéralisme pur, à l'éclatement. L'Union européenne verra triompher dans sa capitale même un modèle politique basé sur la primauté des critères identitaires, encourageant les replis nationalistes sur l'ensemble de son territoire. Nombreux sont ceux qui demanderont pour l'Europe une capitale plus digne de son projet.

Les solutions sont évidentes, mais impossibles à mettre en œuvre sans une prise de conscience et une pression fortes de la part des citoyens. Une pression capable d'amener la classe politique bruxelloise à abandonner enfin le clivage linguistique. A s'assumer bruxelloise et multilingue dans la fédération belge, et non francophone dans une espèce de « Wallo-Bruxie », ou néerlandophone dans le giron de la Flandre.

Dans le contexte politique présent il s'agit là d'une véritable révolution.

C'est à cette prise de conscience et à cette pression des citoyens bruxellois, c'est à cette révolution des responsables politiques bruxellois que j'appelle ici. Il y a urgence !

## LE POTENTIEL ET LES DÉFIS BRUXELLOIS

Mais tout d'abord, quelques rappels.

Dans ses limites actuelles, la Région bruxelloise\* est plus petite que les villes d'Anvers et de Namur, que les communes de Bastogne ou Rochefort.

Sur ce petit territoire (161 km<sup>2</sup>, un demi pour cent du territoire national), on retrouve une population de 1 155 000 habitants<sup>1</sup>. Une population caractérisée par des flux importants et lourds de conséquences.

### Boom démographique et migrations

Chaque année, Bruxelles accueille environ 32 000 étrangers<sup>2</sup> de plus. Chaque année, près de 19 000 enfants y naissent, soit, après déduction des décès, un accroissement naturel de 9 500 habitants.

Chaque année, des étudiants viennent y entamer des études et décrocher leur premier emploi. Comme dans toutes les grandes villes du monde, de nombreux réfugiés et SDF y affluent pour tenter d'y survivre. Mais chaque année également, des milliers de résidents la quittent. C'est le cas notamment de personnes de la classe moyenne détentrices d'un bon emploi, lorsqu'elles peuvent enfin s'acheter une habitation moins chère ou plus verte dans la grande périphérie bruxelloise. Ces mouvements entrants et sortants entre Bruxelles et les régions voisines entraînent une diminution de plus de 20 000 habitants par an pour la région<sup>3</sup>.

Cette diminution est largement compensée par l'afflux d'étrangers et la croissance naturelle : en chiffres globaux, la population bruxelloise s'accroît en ce moment d'environ 20 500 personnes par an : c'est le fameux « boom démographique », avec son immense potentiel : Bruxelles est une région jeune, mais également avec tous les défis que ce boom implique : création de logements<sup>4</sup>, de crèches, d'écoles, de services divers, d'infrastructures de transport et de loisirs, etc.

---

\* Officiellement : « Région de Bruxelles-Capitale », une des trois régions reconnues comme entités fédérées par la Constitution belge, et dont le territoire est constitué des dix-neuf communes à statut bilingue situées au centre de l'ancienne province du Brabant. Dans les pages qui suivent, les termes « Bruxelles » ou « Région bruxelloise » seront utilisés pour désigner cette entité.

## Une population extrêmement diversifiée

Au-delà du boom démographique, ces flux permanents, étalés sur des dizaines d'années, ont rendu la population bruxelloise extrêmement diversifiée : 33 % des résidents n'ont pas la nationalité belge<sup>5</sup>. On y parle plus de cent langues<sup>6</sup>. Les Bruxellois élevés dans une famille uniquement francophone ne représentent plus que 32 % de la population. Pour le néerlandais, 7 % seulement. Là encore, bien gérée, cette diversité constitue pour Bruxelles un atout majeur. Mais cette gestion constitue un défi de taille.

## Un énorme bassin d'emplois au bénéfice des trois régions

L'activité économique à Bruxelles génère environ 715 000 emplois. Mais plus de la moitié de ceux-ci sont occupés par des navetteurs<sup>7</sup>. La région est tellement petite, qu'on est déjà navetteur quand on habite à huit km de la Grand-Place. Être navetteur, cela signifie que l'on occupe un emploi bruxellois, que l'on utilise les infrastructures bruxelloises, mais que l'on paie ses impôts en Flandre ou en Wallonie. Impôts dont une partie sert à financer le Gemeentefonds flamand ou le Fonds des communes wallon, qui soutiennent, notamment... les communes les plus pauvres des agglomérations anversoise, liégeoise, ou carolorégienne.

L'activité économique exercée sur le territoire de la région génère 18,9 % du produit intérieur brut national<sup>8</sup>. L'économie de services, l'activité politique ou diplomatique (Union européenne et OTAN) et internationale (congrès, sièges européens des entreprises, lobbies), l'enseignement universitaire, le tourisme, les soins de santé font de Bruxelles une région extrêmement dynamique, en fait une « petite ville mondiale ».

## Périphérie riche, centre pauvre

Calculée par tête d'habitant, cette contribution au PIB fait de Bruxelles la troisième région la plus riche d'Europe, après la région du *Inner London* et le Grand-Duché de Luxembourg<sup>9</sup>. Mais c'est, bien sûr, une vue de l'esprit. Car, comme souligné plus haut, la richesse liée à ce PIB irrigue principalement les communes wallonnes et flamandes de sa grande périphérie, où le taux de chômage est infime (4 %) et où a émigré une bonne partie de la classe moyenne bruxelloise, avec, en poche, son emploi bruxellois<sup>10</sup>. C'est, comme souvent, dans le centre de cette grande et riche agglomération que se situent les quartiers pauvres,

très pauvres : on y trouve cinq parmi les six communes les plus pauvres de Belgique<sup>11</sup>. Sur le territoire des dix-neuf communes de la Région, le chômage atteint 17,5 % de la population<sup>12</sup> (contre 4,6 % en Flandre et 10,1 % en Wallonie). Le chômage des jeunes y atteint 36,4 %. Mais au sein même des dix-neuf communes, on observe également de grandes disparités. Quelques quartiers rassemblent la plus grande partie des populations précarisées, avec, pour certains, pratiquement un jeune sur deux sans emploi.

### **Enseignement, accueil des nouveaux arrivants : l'échec du système communautaire**

La société belge donne aux familles et aux jeunes de ces quartiers peu de chances de s'en sortir. L'intégration des immigrants ne répond pas à un projet cohérent, et l'enseignement ne permet guère, à Bruxelles, de réparer les inégalités de la naissance. De plus, la discrimination opère de manière significative à l'embauche professionnelle<sup>13</sup>, parfois également dès l'accueil en crèche et à l'école.

La Région bruxelloise accueille plus du tiers des immigrants arrivant en Belgique, sans que lui soient donnés les moyens de les intégrer correctement. Les deux clés d'une bonne intégration sont la politique d'accueil des nouveaux arrivants et l'enseignement. Deux compétences qui sont communautaires. Pour la politique d'accueil, le nouvel arrivant devra donc choisir entre un organisme francophone ou un organisme néerlandophone ! Pour ce qui est de l'enseignement, ce sont le gouvernement flamand et le gouvernement de la Communauté française qui ont la main. Deux gouvernements différents, sous la coupe de forces politiques extérieures à la région<sup>14</sup>, peu au fait des problèmes spécifiques à Bruxelles, et souvent en conflit entre eux. Sans surprise, l'enseignement à Bruxelles se range parmi les plus catastrophiques au sein des « pays industrialisés ». La relégation vers des filières de plus en plus médiocres, les redoublements, le décrochage scolaire, les inégalités entre écoles d'élite et « écoles poubelles » laissent peu d'espoir aux familles précaires de relever la tête. À Bruxelles, un jeune sur deux a déjà doublé une année lorsqu'il rentre en secondaire. Un garçon sur cinq et une fille sur six ont au moins deux ans de retard scolaire à ce même moment. Environ un garçon sur quatre et une fille sur six quittent l'école sans diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Ces proportions varient fortement selon les communes : elles sont particulièrement élevées dans les plus pauvres<sup>15</sup>. Et pourtant,

quel espoir, quel potentiel dans cette jeunesse bruxelloise qui a produit des Stromae, des Kompany, ou encore des Nabil Ben Yadir, et qui fait de Bruxelles la région la plus jeune du royaume.

Bruxelles donc se caractérise par un potentiel énorme mais aussi par des défis majeurs. Des défis urgents, des défis graves : derrière les chiffres, il y a des vies humaines. Les relégations et les échecs scolaires, le chômage, ce sont des familles en détresse. Les discriminations, ce sont des portes qui se referment sur le courage et l'espoir.

### **Une inertie qui révolte**

Ce qui interpelle, ce qui révolte, c'est qu'il n'existe toujours pas à ce jour de plan global, ambitieux et déterminé pour rencontrer ces défis à leur juste mesure<sup>16</sup>, et cela malgré les appels nombreux et répétés des acteurs de terrain, des chercheurs et de la société civile.

Les grands chantiers d'un tel plan ont été bien identifiés par les États généraux organisés par la société civile en 2009 déjà<sup>17</sup> :

- « - profiter du "*city boom*" pour faire de Bruxelles une ville durable ;
- réussir la ville en réduisant la fracture sociale ;
- assumer son destin de capitale de l'Europe ;
- mettre en place une nouvelle gouvernance basée sur l'efficacité et la confiance ;
- miser sur le meilleur atout de Bruxelles : ses jeunes. »

Mais les structures institutionnelles imposées aux Bruxellois rendent cette ambition impossible.

## DES STRUCTURES COMPLEXES ET INEFFICACES HÉRITÉES DES CONFLITS LINGUISTIQUES DU PASSÉ

### Sept gouvernements

D'une part, pas moins de sept « gouvernements »\* et administrations se partagent les compétences et responsabilités sur le petit territoire formé par les dix-neuf communes bilingues du pays :

- le gouvernement flamand, pour une partie des matières 'communautaires'<sup>18</sup> ;
- le gouvernement de la Communauté française, pour une partie des matières 'communautaires'<sup>19</sup> ;
- le gouvernement de la Région bruxelloise, pour les matières 'territoriales'<sup>20</sup> ;
- le gouvernement (« collège ») de la Commission communautaire française (Cocof), pour une partie des matières communautaires<sup>21</sup> ;

---

\* Des descriptions détaillées de ces sept gouvernements et de leurs compétences sont présentées dans les notes 18 à 23 en fin d'ouvrage. Voici toutefois un bref rappel des principales structures de l'État fédéral belge.

1. Toutes les communes du pays ont un statut linguistique (francophone, néerlandophone, germanophone, ou bilingue francophone et néerlandophone).
2. Parmi les entités qui composent la fédération belge, on compte trois régions, responsables de la gestion des matières territoriales (infrastructure, mobilité, économie...) sur leur territoire respectif : les communes néerlandophones pour la Flandre, les communes francophones et germanophones pour la Wallonie, les communes bilingues pour la Région bruxelloise.
3. Parmi les entités qui composent la fédération belge, on compte également trois communautés : la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone, compétentes pour les matières dites « culturelles » (culture, enseignement, mais également jeunesse, sport...) et « personnalisables » (santé, « aide aux personnes ») sur le territoire des communes de la langue correspondante. Les Communautés flamande et française sont en outre compétentes sur le territoire des dix-neuf communes bilingues, c'est-à-dire sur le territoire de la Région bruxelloise. On notera donc que, sur ce territoire, ce sont à la fois la Région bruxelloise (pour les matières territoriales) et les Communautés française et flamande (pour les matières culturelles et personnalisables) qui sont compétentes.
4. L'exercice d'une partie des compétences de la Communauté française à Bruxelles a été transféré à une institution francophone intra-bruxelloise, la Commission communautaire française.
5. L'exercice des compétences de la Communauté flamande à Bruxelles a été délégué à une institution flamande intra-bruxelloise, la Vlaamse Gemeenschapscommissie.
6. Enfin, il existe à Bruxelles une Commission communautaire commune, compétente pour les matières personnalisables, soit dans le cas de mesures directement applicables aux personnes, soit lorsque les acteurs sont des institutions ne pouvant, en raison de leur organisation, être considérées comme appartenant exclusivement à l'une ou à l'autre Communauté.



- le gouvernement (« collège ») de la Commission communautaire commune (Cocom), pour une partie des matières communautaires<sup>22</sup> ;
- le collège de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) pour une partie des matières communautaires<sup>23</sup> ;
- le gouvernement fédéral pour les matières fédérales, notamment la sécurité sociale.

Ce partage des compétences en fonction de la « langue » des personnes ou des organisations concernées, héritage des conflits linguistiques du passé, n'a plus beaucoup de sens dans cette région où, on l'a déjà dit, plus de cent langues se côtoient. S'il est important de garantir partout des services et un fonctionnement administratif d'excellente qualité dans (au moins) les deux langues officielles de la région\*, il faut que les mesures prises pour répondre à ces exigences soient fonctionnelles et non sources de complexité, gabegie et paralysie.

On ne le répétera jamais assez, les mesures institutionnelles nées de la « communautarisation » des règles et compétences à Bruxelles :

- interdisent au gouvernement bruxellois de créer ou soutenir des écoles<sup>24</sup> ;
- rendent impossible le déploiement d'un réseau d'écoles bilingues<sup>25</sup> ;
- interdisent au gouvernement bruxellois de créer ou soutenir des crèches<sup>26</sup> ;
- interdisent au gouvernement bruxellois de mettre en place une réelle politique de la jeunesse et des sports<sup>27</sup> ;
- imposent aux clubs sportifs qui veulent être subsidiés de fonctionner de manière monolingue ;
- empêchent le gouvernement bruxellois d'organiser un accueil cohérent des nouveaux arrivants<sup>28</sup> ;
- interdisent au gouvernement bruxellois de créer une télévision régionale multilingue<sup>29</sup> ;
- imposent un parlement régional inutilement coûteux de quatre-vingt-neuf élus<sup>30</sup> ;
- interdisent la constitution de listes électorales bilingues pour les élections régionales ;
- imposent aux fonctionnaires et aux élus de choisir un camp linguistique immuable, francophone ou néerlandophone<sup>31</sup> ;

---

\* Il serait utile d'y ajouter l'anglais.

- interdisent aux citoyens qui le souhaitent d'obtenir une carte d'identité bilingue ;
- ne garantissent pas aux Bruxellois d'avoir leurs représentants au Parlement européen<sup>32</sup> ;
- imposent des structures communautaires coûteuses, complexes, peu contrôlables démocratiquement par les citoyens.

On notera encore qu'aucune des mesures prises dans le cadre de la sixième réforme de l'État ne modifie les contraintes et aberrations citées ci-dessus<sup>33</sup>. Pire, la réforme du Sénat fera de celui-ci une assemblée où les Bruxellois ne seront pas représentés en tant que tels, mais seulement via des désignations au sein des groupes parlementaires linguistiques<sup>34</sup>. Le futur Sénat sera donc communautaire. De quoi s'inquiéter, si l'on sait que c'est dans son enceinte que les réflexions sur la septième réforme de l'État (déjà évoquée par le CD&V) devront se tenir.

### **Un rapport région / communes déséquilibré**

Outre ces sept gouvernements, la Région bruxelloise dépend également dans une large mesure du bon vouloir de ses dix-neuf bourgmestres. Les politiciens bruxellois sont en premier lieu des municipalistes. La défense de leur commune passe avant tout projet régional. Un an avant la fin de la législature régionale 2009-2014, trois des ministres du gouvernement régional ont quitté celui-ci pour prendre la tête d'une commune. Sur les quatre-vingt-neuf membres du parlement régional, trente-deux cumulent ce poste avec un mandat communal exécutif (bourgmestre ou échevin).

Dès lors que les dix-neuf communes forment dans les faits une grande ville-région, la logique voudrait que le niveau régional dispose d'un pouvoir assez étendu, face à des communes qui se contenteraient des services de proximité<sup>35</sup>. À l'occasion de la sixième réforme de l'État, un léger rééquilibrage a eu lieu<sup>36</sup>. Mais, à nouveau pour une question communautaire, il semble impossible de progresser de manière significative dans cette direction<sup>37</sup>. D'une part, la représentation communale est proportionnelle au vote, et il n'y a pas de quotas linguistiques dans les collèges des bourgmestres et échevins. Par contre, au parlement bruxellois, il y a une représentation garantie de dix-sept élus « néerlandophones » (pour septante-deux « francophones »), et le gouvernement régional est paritaire (sauf pour la fonction de ministre-président). D'où la crainte des partis francophones de voir davantage de compétences monter vers ce niveau de pouvoir où les partis flamands de Bruxelles bénéficient d'un quasi droit de veto.

## Une frontière régionale inadéquate

Autre obstacle majeur au déploiement de la capitale de la Belgique et de l'Europe : la frontière actuelle de la région est inadéquate. Elle efface mille ans d'appartenance territoriale de Bruxelles au Brabant. Calquée sur la frontière linguistique (encore l'obsession du linguistique), elle sépare arbitrairement le centre pauvre de sa périphérie riche. Établie sans aucune analyse du fonctionnement de la zone géographique concernée, elle rend impossible une gestion cohérente de matières telles que la mobilité (Bruxelles est championne internationale des embouteillages !), l'environnement, le déploiement économique, ou encore la sécurité. Elle met d'importantes populations bruxelloises à la merci de décisions prises par un gouvernement voisin en général peu soucieux de se concerter avec le gouvernement bruxellois.

Remarquons ici qu'une confusion fondamentale s'est installée dans le débat public sur la frontière de la Région bruxelloise. Dans ce débat, on s'est tout d'abord préoccupé de la frontière *linguistique* et dès lors seuls les critères linguistiques ont été pris en compte dans la recherche d'un compromis juste entre les acteurs concernés. En réalité, ce n'est pas une mais trois frontières qui enserment la région centrale du pays. La première est effectivement de nature *linguistique*. Elle distingue les dix-neuf communes bruxelloises de statut bilingue de leurs voisines, de statut unilingue flamand (avec ou sans facilités). La deuxième est de nature *régionale* ; elle délimite les territoires sur lesquels la Région bruxelloise et la Région flamande, respectivement, sont compétentes. La troisième enfin délimite les territoires dans lesquels les Communautés flamande et française sont compétentes.

La recherche d'une solution juste et durable doit offrir un compromis acceptable non seulement sur le plan linguistique et communautaire, *mais également sur le plan des équilibres régionaux* : partage des territoires et des ressources, bonne gestion des matières territoriales. Hélas, en Belgique, le débat sur les frontières est en permanence pollué par la question linguistique. Dès lors, lorsqu'un parti francophone demande – sans autre précision – d'élargir les frontières de Bruxelles, on entend surtout « frontière linguistique », et la Flandre s'indigne de ce qu'elle considère comme une nouvelle poussée de l'impérialisme francophone. Dans la foulée, les partis nationalistes flamands gagnent des points. Surtout, cela leur permet de passer sous silence le caractère injuste et inadéquat du tracé de la frontière *régionale*.

Cette question importante est discutée plus en profondeur dans l'article en ligne que je lui ai consacré<sup>38</sup>. J'y plaide pour que ces deux dimensions – respect des langues, équilibres régionaux – soient l'une et l'autre prises en compte dans la recherche d'une solution juste. Ainsi, on pourrait ajuster la *frontière régionale* en incluant plusieurs communes périphériques dans la Région bruxelloise, sans pour autant modifier le statut linguistique de ces communes, et donc sans toucher à la *frontière linguistique*. C'est le cas notamment en Suisse, où plusieurs cantons regroupent des communes dont le statut linguistique est différent : par exemple francophone, germanophone et bilingue.

### Des forces politiques basées sur l'identité linguistique

Enfin, l'organisation des forces politiques est à l'avenant. Dans la foulée des conflits linguistiques des années 1960, les membres néerlandophones du parti social chrétien ont quitté (en 1968) le PSC/CVP national pour fonder un parti social chrétien flamand indépendant, le CVP (aujourd'hui CD&V). Les libéraux et socialistes ont rapidement suivi (en 1972 et 1978 respectivement). Le mouvement écologique a lui-même évolué non vers un, mais vers deux partis verts, l'un néerlandophone, l'autre francophone. À Bruxelles, dès lors, il existe deux partis socialistes, deux partis libéraux, deux partis écologistes et deux partis chrétiens/humanistes. Les Bruxellois membres de ces partis sont minoritaires au sein de leurs formations respectives, flamandes ou francophones. Il existe en plus quelques partis purement basés sur une appartenance linguistique, comme la N-VA qui veut faire de Bruxelles la capitale de la république flamande, ou le FDF qui rêve avec d'autres d'en faire la capitale d'une nation francophone regroupant Wallonie et Bruxelles (la « WalloBruxie ? »). Aucun de ces partis ne représente donc la diversité bruxelloise. Aucun de ces partis ne s'adresse à l'ensemble des Bruxellois. Ils sont d'abord flamands ou francophones. Ensuite seulement, ils sont attachés à une couleur idéologique (rouge, verte, bleue ou orange). Ils ne sont pas bruxellois<sup>39</sup>.

## L'AMBITION IMPOSSIBLE

Dans un tel contexte, comment offrir à Bruxelles un projet ambitieux ?

Une grande ambition régionale demande :

- un leadership régional clair,
- un projet régional commun,
- une adhésion citoyenne forte, ainsi que
- une solidarité entre tous les habitants.

Quelle ambition régionale, si Bruxelles dépend, selon les cas, de sept gouvernements différents ?

Quelle ambition régionale, si aucun parti bruxellois ne se présente comme porteur d'une vision destinée à *tous* les citoyens de la région ?

Quelle ambition régionale, si les responsables politiques bruxellois doivent leur carrière à des partis qui se réclament, les uns du *front francophone Wallonie-Bruxelles*, les autres de la *nation flamande* ?

Quelle ambition régionale, si les responsables bruxellois n'ont aucune prise sur la situation dramatique qui caractérise certains secteurs de l'enseignement, soumis à l'autorité des Communautés et non à celle de la Région bruxelloise ?

Par ailleurs, quel leadership, quelle vision si, selon les matières, les Bruxellois relèvent de trois ministres-présidents différents, dont deux sont étrangers à leur région ?

Quelle adhésion citoyenne, quelle solidarité citoyenne, lorsque le choix posé à l'électeur se limite à des partis qui, d'emblée, ne s'adressent qu'à une portion des habitants, sur la base d'un critère identitaire, la langue ?

Quelle adhésion citoyenne, quelle solidarité citoyenne, si les nouveaux arrivants doivent opter pour l'un des deux réseaux communautaires ?

Quelle adhésion citoyenne, quelle solidarité citoyenne, si les Belges de naissance eux aussi doivent choisir entre une carte d'identité rédigée en français ou en néerlandais ?

Quelle adhésion citoyenne, quelle solidarité citoyenne, si les Bruxellois ne peuvent mettre en œuvre un espace de vie culturelle commune, des médias régionaux communs ?

## SAUVER LA BELGIQUE

Mais ce n'est pas seulement de Bruxelles qu'il s'agit. Il ne faut pas être savant stratège pour comprendre que la partition institutionnelle et politique du pays en deux communautés sur une base linguistique a progressivement et inéluctablement rapproché la Belgique de la rupture en deux le long de la frontière linguistique.

Ce processus, initié avec la cassure du parti social chrétien en 1968, n'a jamais été interrompu depuis. Négocié à deux, front flamand contre front francophone, il n'a eu de cesse de séparer ce qui réunissait au-delà des langues : le Brabant, l'INR, BHV, les grandes fédérations sportives, le jardin botanique de Meise... Obstination centrifuge, crispations linguistiques, refus d'ouverture : les exemples abondent, dans les deux sens. Rappelons-le : lors des débats sur la fixation des limites de l'agglomération bruxelloise en 1963, les Wallons ont refusé que celle-ci s'étende jusqu'à La Hulpe, Braine-le-Château et Waterloo, au motif qu'ils auraient dû accorder des facilités aux néerlandophones présents sur le territoire de ces communes<sup>40</sup>. Et les autorités flamandes refusent encore toujours tout soutien officiel aux manifestations culturelles francophones sur leur territoire.

Le mouvement inverse ne pourra être enclenché que par un projet bruxellois fort. Qui casse la logique binaire des communautés linguistiques. Qui démontre que la solidarité peut dépasser les barrières culturelles. Qui offre de collaborer avec les deux autres régions dans un fédéralisme équilibré. Qui rende impossible l'annexion de Bruxelles par l'une ou l'autre de ses voisines. Et qui rende impossible la co-gestion des Bruxellois par une confédération composée de deux États, Flandre et Wallonie.

### **Mais faut-il vraiment sauver la Belgique ?**

Les protagonistes d'une Flandre indépendante voient dans cette indépendance une évolution normale, dans un cadre européen qui reprend à son compte de nombreuses compétences nationales. Cette belle idée théorique ne tient pas compte de ce que l'Europe ne dispose pas à ce jour des compétences qui lui permettraient de mettre en œuvre de réels mécanismes de solidarité entre les régions ou les états qui la composent. De plus, elle est loin d'avoir harmonisé les systèmes financiers, sociaux et fiscaux des états. Scinder aujourd'hui la Belgique reviendrait à briser le haut niveau de solidarité et d'harmonisation qui a été

patiemment construit au sein de l'État belge, à un moment où ce même niveau n'existe pas encore au niveau européen.

Par ailleurs, une partition du pays sur une base linguistique serait en opposition totale avec les vœux de la population. De sondage en sondage, la grande majorité des Belges rejettent cette idée. Et les Bruxellois refusent clairement de se voir rattachés à un État flamand ou à une Nation francophone : ils se disent avant tout... bruxellois et belges<sup>41</sup>.

Enfin, au-delà de la question d'une éventuelle scission de la Belgique, il importe d'ouvrir la voie d'un système institutionnel cohérent et simplifié, en rompant nettement avec le système actuel, ses ambiguïtés et sa complexité<sup>42</sup>.

## PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

La dérive institutionnelle belge et ses conséquences négatives pour Bruxelles concernent bien évidemment aussi l'Europe.

Les Européens qui arrivent à Bruxelles (surtout s'ils arrivent en train !) sont d'emblée exposés à l'absence de vision et d'ambition de cette région qui pourtant a l'honneur d'accueillir leurs principales institutions. Ils sont exposés à une absence de grandeur, à un non-accueil urbanistique, à une pauvre gestion de la propreté et des travaux publics, à une mobilité étouffée. Aucun grand salut aux nations qui continuent de choisir Bruxelles comme capitale de l'Europe. Aucun grand miroir des valeurs de l'Europe. Bruxelles n'est pas aujourd'hui l'écrin que mérite la capitale de l'Europe.

Mais il y a plus grave et plus insidieux. La Belgique et Bruxelles, capitale de l'Europe, sont le principal théâtre d'un véritable processus politique anti-européen. Un processus de fragmentation et désolidarisation sur une base identitaire. Fragmentation et désolidarisation de la Belgique sur une base linguistique. Fragmentation et désolidarisation du Brabant sur une base linguistique. Fragmentation institutionnelle sur une base linguistique au sein même de la Région bruxelloise. Ce processus, intervenant au cœur même de l'Europe, constitue malheureusement un signal fort à destination de tous ceux qui, en Europe et au-delà, bâtissent leur pouvoir politique sur les replis identitaires – que ce soit sur une base ethnique, linguistique, ou religieuse<sup>43</sup>.

À l'inverse, réaliser à Bruxelles même une citoyenneté solidaire

au-delà des barrières sociales et linguistiques, construire une capitale qui témoigne d'ouverture à toutes les cultures, voilà ce dont la construction européenne a bien besoin. Bruxelles doit devenir un lieu où chaque citoyen européen est fier de se retrouver. Un lieu d'accueil et d'hospitalité. Un lieu de promotion de toutes nos cultures. Un lieu d'inspiration et d'humanité. Un lieu où tout reflète les valeurs que notre Europe pourrait offrir au monde<sup>44</sup>.

## SUPPRIMER LES COMMUNAUTÉS

Comment quitter cette dérive anti-bruxelloise, anti-belge, et anti-européenne ? Que faire pour pouvoir offrir aux Belges une fédération efficace et solidaire, pour offrir aux Européens une capitale qui les rende fiers et reflète leurs valeurs, pour offrir à tous les Bruxellois un avenir de qualité ?

La solution est évidemment simple. Mais à l'extrême opposé du credo des partis politiques actuels. ***Il faut supprimer les communautés linguistiques en tant qu'entités fédérées.*** Tout en reconnaissant en même temps l'importance de la valorisation et de la promotion de nos langues nationales, ***il faut supprimer l'identité linguistique comme fondement de notre organisation politique.*** La Belgique partage avec le Liban et la Bosnie le fait de fonder certaines de ses structures étatiques sur des critères identitaires plutôt que territoriaux. Cette approche accentue les clivages sur une base ethnoculturelle là où il faudrait au contraire renforcer une citoyenneté commune entre tous les habitants d'un même territoire.

En fait, dans le contexte politique belge, le concept de communauté est un leurre. En principe, il se réfère aux liens culturels entre individus, au droit des personnes, mais, ici, on a territorialisé ce droit personnel, on a imposé des frontières à ces liens culturels ! La communauté française ne peut promouvoir la culture française *que* sur le territoire de la Région wallonne et de la Région bruxelloise. La Communauté flamande ne peut promouvoir sa culture *que* sur le territoire de la Région flamande et celui de la Région bruxelloise. Les néerlandophones de Wallonie, les francophones de Flandre n'ont qu'à se brosser le ventre !

Le concept de communauté culturelle à la belge est non seulement un leurre, c'est également une mystification : la Flandre a fusionné les compétences régionales et les compétences



communautaires en une seule structure, gouvernée par un seul gouvernement, contrôlée par un seul parlement. Cela lui confère une grande cohérence dans sa gestion (un seul gouvernement, un seul parlement, un seul ministre président). Cela lui a également permis l'installation de sa capitale à Bruxelles<sup>45</sup>, en-dehors de son territoire régional ! Finalement, une certaine Flandre ne s'intéresse au droit des personnes que lorsqu'il s'agit de l'appliquer sur un territoire qui n'est pas le sien. Et elle met en avant le droit du sol uniquement lorsqu'il s'agit de son propre territoire.

Les stratégies de Flandre tiennent à ce modèle communautaire, qui donne progressivement à la frontière linguistique un caractère étatique, qui impose une large cogestion de Bruxelles par les deux communautés (donc par le gouvernement flamand), qui préfigure la division du pays en deux.

Les partis francophones sont depuis longtemps entrés tête baissée dans ce jeu à deux voulu par la Flandre. Durant de nombreuses années, ils ont joué la carte du front francophone du refus. En parallèle, ils ont confirmé le principe d'une tutelle communautaire forte sur de nombreux domaines de la vie publique bruxelloise. Ils y tiennent encore aujourd'hui comme à la prunelle de leurs yeux. Ils ont de la sorte largement contribué à créer l'image d'une Belgique à deux entités en voie de divorce.

Le déblocage ne peut venir que d'une évolution vers un fédéralisme basé uniquement sur les régions<sup>46</sup>. Dans ce schéma simplifié, les seules entités fédérées sont les régions, toutes égales en droits et solidaires, qui reprennent sur leur territoire les compétences des communautés et en outre, à Bruxelles, celles de leurs avatars locaux (VGC, Cocof, Cocom)<sup>47</sup>.

## UN MODÈLE RÉGIONAL ÉQUILIBRÉ OÙ TERRITORIALITÉ LINGUISTIQUE ET PROMOTION CULTURELLE RESTENT DE MISE

Il ne faut pas pour autant « jeter le bébé avec l'eau du bain ». Établir un fédéralisme territorial et non communautaire ne signifie pas qu'il faille cesser de protéger ou promouvoir à Bruxelles les deux langues et cultures officielles de la région. S'il faut supprimer les communautés comme entités fédérées, il est important de maintenir en place la territorialité linguistique ainsi que des organismes dédiés à la promotion de nos cultures nationales.

La territorialité linguistique est le principe selon lequel on a défini un statut linguistique pour chaque commune du royaume, base de l'activité administrative sur ce territoire. C'est un acquis important : le principe de territorialité linguistique représente l'instrument le mieux à même de maintenir en place une langue lorsque d'autres risquent de la faire disparaître<sup>48</sup>. Il faut pouvoir maintenir cet acquis, par des protections établies au niveau fédéral.

Une communauté culturelle de nature linguistique permet de promouvoir la culture liée à cette langue. De tels instruments doivent bien évidemment être valorisés. Mais il serait absurde de les contraindre par des frontières intra-étatiques. Et il est exagéré d'en faire des entités fédérées, qui finissent par s'insinuer dans tous les pans de la vie sociale.

Au fond, ce modèle ne ferait qu'utiliser les trois instruments de base du fédéralisme belge, tels qu'ils sont prévus par notre Constitution<sup>49</sup>, mais en remettant chacun à sa place pour mieux le valoriser :

- la région, entité territoriale de base de l'organisation administrative et politique, lieu de l'accueil et de la participation citoyenne de tous les habitants qui y résident ;
- le territoire linguistique et les lois sur l'emploi des langues, contrôlés par le niveau fédéral, outils de la protection des trois langues nationales face aux concurrences internes et aux pressions externes ;
- la communauté culturelle, outil de promotion de nos langues nationales et lien interpersonnel entre ceux qui se réclament de l'une ou l'autre appartenance linguistique (ou de plusieurs<sup>50</sup>).

Alors que le nationalisme flamand et le communautarisme francophone tentent de confondre ces trois dimensions en une seule, voulant offrir homogénéité, territoire et pouvoir à une communauté de langue, annexant ou contrôlant Bruxelles au passage, il est vital de rendre à ces trois niveaux leur juste valeur.

Dans le contexte politique belge du moment, il s'agirait bien là d'une fameuse révolution.

## QUI PORTERA CETTE RÉVOLUTION ?

Certainement pas la Flandre politique, qui a instauré sur son territoire une structure de pouvoir unique et, en plus, s'est offert une large présence sur le territoire bruxellois. Les institutions actuelles arrangent dès lors bien ses intérêts, et la logique communautariste fait partie de son évangile.

Certainement pas non plus la Wallonie. Certes, elle souffre toujours de ne pouvoir gérer en un seul lieu de décision les compétences territoriales et communautaires. Mais, au moins, chacune des communes wallonnes ne dépend que d'une seule institution communautaire. Par ailleurs, le ministre-président wallon est également ministre-président du gouvernement de la Communauté française\*. Au sein des oligarchies – wallonnes pour l'essentiel – qui dirigent les partis francophones, nombreux sont ceux qui s'accommodent fort bien du système communautaire et de l'emprise que cela leur donne sur la région bruxelloise. Qui s'en étonnerait ?

En réalité, comme je l'ai rappelé plus haut, c'est la Région bruxelloise, ce sont les Bruxellois qui subissent de plein fouet les conséquences insidieuses du communautarisme linguistique. C'est donc à leurs forces politiques d'en exiger la suppression.

Mais, dans le système actuel, ils n'en ont pas le pouvoir. Ils sont inféodés qui aux partis flamands, qui aux partis franco-wallons. On le voit bien : la sixième réforme n'a rien amélioré en profondeur pour Bruxelles. La liste des contraintes signalées plus haut\*\* est toujours bien là. La cogestion par les communautés de l'enseignement, de la culture, des politiques des sports et de la jeunesse, de l'accueil des nouveaux arrivants, cette cogestion n'a pas été abrogée. Au lieu d'une simplification, la mise en œuvre de la sixième réforme rendra la gestion bruxelloise encore plus complexe<sup>51</sup>.

---

\* Au moment d'écrire ces lignes, en février 2014

\*\* voir p. 12

## LE POINT DE DÉPART : DES FORCES POLITIQUES BRUXELLOISES

Le *primum movens* sera donc que les acteurs politiques de Bruxelles s'organisent sur une base régionale et non plus sur une base linguistique. Sur une base territoriale et non plus sur une base identitaire. Il leur faut quitter leurs formations unilingues respectives pour se constituer à Bruxelles en partis bi(multi)lingues qui s'adressent à *tous* les Bruxellois. Un seul parti socialiste, un seul parti libéral, un seul parti vert, un seul parti démocrate chrétien. Des partis qui proposent à leurs homologues flamands, wallons et germanophones de se fédérer par famille politique pour proposer au niveau fédéral un projet cohérent et solidaire, respectueux de toutes les régions.

Voilà la mission historique à laquelle doivent s'attaquer d'urgence les responsables politiques bruxellois.

### LA SOCIÉTÉ CIVILE BRUXELLOISE A OUVERT LA VOIE

Ils sont en cela devancés très largement par la société civile<sup>52</sup>.

Rappelons que les principales forces sociales de Bruxelles sont organisées sur une base territoriale et non linguistique, que l'on parle des syndicats (FGTB, CSC, CGLSB) ou du patronat (actuellement BECI).

Rappelons le *KunstenFestivaldesArts* (créé en 1994) et la *Zinneke Parade* (initiée en 2000), projets bi(multi)lingues des mondes associatif et culturel, qui ont dû faire des contorsions administratives pour exister en dépit des barrières communautaires<sup>53</sup>.

Rappelons le *Manifeste bruxellois*, qui prévenait dès 2003 :

« *Un énorme écart s'est creusé entre la réalité bruxelloise d'aujourd'hui – une grande région multilingue et multiculturelle – et les institutions belges actuelles fondées sur le clivage linguistique essentiellement bi-communautaire des années 1950-80. Ce clivage est maintenant dépassé par les faits, et la persistance de cet écart entraîne pour la population bruxelloise un ensemble de conséquences défavorables auxquelles il convient de remédier.* »

Le Manifeste appelait à adapter les institutions pour

*« ... soutenir un enseignement multilingue, des activités interculturelles, des services publics et des médias bruxellois multilingues. »*

En outre, le Manifeste invitait déjà :

*« ... les responsables politiques bruxellois à abandonner le clivage linguistique bi-communautaire et à s'organiser au sein de mouvements bruxellois, réellement représentatifs de la communauté des Bruxellois. »*

Rappelons le lancement en 2006 de *Brussels Studies*, une revue en ligne en trois langues dédiée à la publication d'articles académiques concernant Bruxelles<sup>54</sup>.

Rappelons l'Appel « Nous existons ! Wij bestaan ! We exist ! » signé fin 2006-début 2007 par plus de 10 000 citoyens bruxellois. Ils affirmaient que :

*« ... la population bruxelloise ne se laisse pas réduire à deux groupes, 'Flamands' d'un côté, 'Francophones' de l'autre et ils appelaient à « laisser pour de bon derrière nous une Belgique où deux Communautés se font face, pour permettre que les trois Régions du pays s'épanouissent côte à côte, chacune avec une identité propre et des institutions efficaces. »*

Ils appelaient également :

*« ... tous les mandataires politiques bruxellois, quelles que soient les langues qu'ils parlent, à prendre acte de l'existence d'une véritable communauté des Bruxellois et à se donner pour tâche de la représenter dans sa totalité. »*

Rappelons les États généraux de Bruxelles (EGB), organisés en 2008-2009 par les dix organisations<sup>55</sup> de la « Plate-forme de la société civile » avec le soutien de l'ULB (Université libre de Bruxelles), la VUB (Vlaamse Universiteit Brussel), et des FUSL (Facultés universitaires Saint-Louis – devenues depuis Université Saint-Louis, USL). Les EGB ont mobilisé plus de 2 600 personnes, toutes langues confondues, dans l'une ou l'autre des dix-huit réunions de réflexion consacrées à l'avenir de Bruxelles. Dans leurs conclusions, les États généraux constataient à leur tour :

*« Aujourd'hui la gestion de la Région de Bruxelles-Capitale se caractérise par un manque de cohérence entre les sept différents niveaux de pouvoir chargés de la gestion de la ville, par une faible autonomie par rapport au fédéral et aux autres*

*entités fédérées et par une concurrence avec les pouvoirs communaux de la Région. Ces trois particularités donnent lieu à une grande inefficacité et à une faible lisibilité pour le citoyen. »*

Rappelons le lancement en 2009 d'un « Plan culturel pour Bruxelles<sup>56</sup> » conjointement par les deux associations faitières, néerlandophone et francophone, du monde de la scène : le Réseau des Arts à Bruxelles (RAB), le Brussels Kunstenoverleg (BKO). Ce plan constate notamment :

*« À moyen terme, la régionalisation d'une importante partie des compétences culturelles des Communautés est souhaitable, même si celles-ci jouent un rôle positif dans le développement des arts et de la culture à Bruxelles. Dans une approche progressive, il faut prioritairement corriger les failles d'une gestion exclusivement communautaire des matières culturelles. »*

Rappelons le lancement en 2011, conjointement par la VUB, l'ULB, et l'USL, du *Brussels Studies Institute* (BSI). Son objectif est de développer une connaissance interdisciplinaire de la complexité urbaine bruxelloise, en lien avec les acteurs de terrain.

Rappelons le lancement en 2013 du plan Marnix pour un Bruxelles multilingue<sup>57</sup>. De nombreuses autres initiatives citoyennes transcendent dans le quotidien le repli communautaire<sup>58</sup> et mériteraient d'être évoquées ici.

Rappelons que dans de nombreux commerces et entreprises bruxelloises, le multilinguisme est la norme et le monolinguisme l'exception.

Rappelons encore qu'à l'heure actuelle, dans 47 % des familles bruxelloises on parle au moins deux langues<sup>59</sup>. Que 68 % des Bruxellois considèrent favorablement l'enseignement bilingue<sup>60</sup>. Que pour les élections régionales, la moitié des Bruxellois opteraient – s'ils en avaient le choix – pour des listes électorales bilingues ou plus largement représentatives de la société bruxelloise (ce qui est encore toujours interdit), contre 27 % en faveur de listes unilingues francophones, ou 4 % en faveur de listes unilingues néerlandophones<sup>61</sup>.

Rappelons enfin l'initiative de ces citoyens qui, lassés de la surdité des politiciens « traditionnels », lançaient en 2008 un parti bi(multi)lingue bruxellois, Pro Brussel<sup>62</sup>.

Au fond, à Bruxelles, il n'y a que dans les partis politiques traditionnels et les administrations communautaires que l'on continue à croire que le monde normal est unilingue...

## UN APPEL AUX JEUNES ET AUX CITOYENS

Je terminerai donc cette courte réflexion sur un appel solennel et urgent aux responsables politiques bruxellois qui sont assez jeunes de cœur et d'esprit pour oser le XXI<sup>e</sup> siècle : bazardez le binarisme linguistique dépassé des partis traditionnels ! Regroupez-vous en partis bruxellois ! Et proposez à vos partis frères dans les régions voisines de vous fédérer avec eux au niveau national<sup>63</sup>.

Et vous, citoyens bruxellois, je vous invite à faire pression sur les partis que vous soutenez d'habitude. Demandez-leur de s'organiser en formations bruxelloises bi(multi)lingues. Et, tant qu'ils ne le font pas, soutenez les partis qui militent pour libérer Bruxelles du communautarisme linguistique et de ses conséquences.

## NOTES

<sup>1</sup> 1.154.635 au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Source : Institut bruxellois de statistique et d'analyse – IBSA : <http://www.ibsa.irisnet.be>.

<sup>2</sup> En 2010, la Région a accueilli 46 949 personnes en provenance de l'étranger. Compte tenu des départs vers l'étranger (14 414 personnes), le solde net d'immigration s'est élevé pour cette année à 32 535 personnes. Notons que pour la Belgique, le solde net d'immigration externe a été de 76 303 personnes. La Région bruxelloise a donc accueilli en 2010 43 % de l'immigration externe belge. Source : IBSA – NB : ces chiffres ne prennent pas en compte les mouvements administratifs.

<sup>3</sup> Le nombre de personnes qui quittent la Région bruxelloise vers la Flandre et la Wallonie s'élève à environ 34 000 par an. Le nombre de personnes qui viennent de Flandre ou Wallonie s'installer en Région bruxelloise s'élève à environ 22 000, soit, pour Bruxelles, un solde migratoire négatif d'environ 12 000 personnes par an. Cet exode se fait principalement vers les communes du Brabant. Source : IBSA – chiffres pour 2010.

<sup>4</sup> La problématique du logement est préoccupante. À Bruxelles, près de 60 % des habitants sont locataires (contre 25 % dans le reste du pays). La présence d'une population internationale bien rémunérée a fait exploser les prix des logements. Et la construction de logements sociaux est à la traîne : il n'y en a que 39 000, soit seulement 9 % du parc de logements, alors que 41 000 familles supplémentaires sont sur les listes d'attente. Source : rtbf info, 24 mai 2013 : [http://www.rtf.be/info/regions/detail\\_41-000-familles-attendent-de-pouvoir-louer-un-logement-social-a-bruxelles?id=8002101](http://www.rtf.be/info/regions/detail_41-000-familles-attendent-de-pouvoir-louer-un-logement-social-a-bruxelles?id=8002101).

<sup>5</sup> 32,58 % au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (source : IBSA). La grande majorité des étrangers (63 %) proviennent des pays de l'Union européenne, avec en premier la France (16 % des étrangers), suivie par l'Italie (8 %), la Pologne (7 %) et l'Espagne (6 %). Parmi les résidents étrangers de nationalité extra-européenne (32 % des étrangers), les plus nombreux ont la nationalité marocaine (12 % des étrangers), turque (3 %), ou congolaise (2,5 %). (Source : IBSA ; année de référence : 2010.) Par rapport à l'ensemble de la population bruxelloise, on compte donc 4,7 % de Français, 3,6 % de Marocains, 2,5 % d'Italiens, 2,0 % de Polonais, 1,9 % d'Espagnols, 0,9 % de Turcs.

<sup>6</sup> Les langues les plus connues à Bruxelles (selon la proportion de Bruxellois qui disent les connaître bien ou très bien) sont le français (88,5 %), le néerlandais (29,7 %), l'anglais (23,1 %), l'arabe (17,9 %), l'allemand (8,9 %), l'espagnol (7 %), l'italien (5,2 %), et le turc (4,5 %). Source : Rudi Janssens : *Meertaligheid als cement van de stedelijke samenleving – een analyse van de Brusselse taalsituatie op basis van taalbarometer 3*. VUB Press, Brussels, 2013, p.16.

<sup>7</sup> En 2012, on recensait à Bruxelles 714 847 emplois. 229 119 (32,1 %) étaient occupés par des navetteurs résidant en Flandre, et 136 318 (19,1 %) par des navetteurs résidant en Wallonie. Source : Actiris – L'observatoire bruxellois de l'emploi. <http://www.actiris.be/marchemp/tabid/211/language/fr-BE/Statistiques-sur-le-marche-du-travail-bruxellois.aspx>.

<sup>8</sup> Source : IBSA. Données pour 2011.

<sup>9</sup> Source : Eurostat. [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_PUBLIC/1-21032013-AP/FR/1-21032013-AP-FR.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/1-21032013-AP/FR/1-21032013-AP-FR.PDF).

<sup>10</sup> « La répartition spatiale du revenu imposable total par commune dans la région reflète la physionomie de ce processus: au cours des 30 dernières années, à cause du caractère sélectif de la périurbanisation, en raison aussi de la diminution de la population et de la crise économique, le revenu global de la population des communes centrales de la Région de Bruxelles-Capitale n'a pratiquement pas augmenté, tandis que les communes de la périphérie de la Région, surtout au sud-est, ont pu tripler leur base fiscale. » Kesteloot, C. & Loopmans, M., 2009, *Citizens forum of Brussels. Social inequalities*. Brussels Studies, Synopsis nr. 16. [http://www.brusselsstudies.be/medias/publications/EN\\_87\\_CFB15.pdf](http://www.brusselsstudies.be/medias/publications/EN_87_CFB15.pdf).



<sup>11</sup> Calculé en termes de revenu moyen imposable par habitant.

<sup>12</sup> Taux de chômage selon les normes du BIT, pour les personnes âgées de 15 à 64 ans. Données de 2012. Source : Observatoire de la santé et du social, Bruxelles : *Baromètre social 2013*. <http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-social-2013.pdf>.

<sup>13</sup> Albert Martens et al., 2005, *Discrimination des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale*. [http://www.ulb.ac.be/socio/tef/LivresTEF/Discrimination\\_ethnique.pdf](http://www.ulb.ac.be/socio/tef/LivresTEF/Discrimination_ethnique.pdf)

Marion Englert, 2013, *Analyse des déterminants du chômage urbain et politique de rééquilibrage entre l'offre et la demande de travail en Région de Bruxelles-Capitale*. <http://dev.ulb.ac.be/dulbea/documents/1551.pdf>

<sup>14</sup> Le parlement flamand, qui contrôle le gouvernement flamand, compte six élus bruxellois néerlandophones sur un total de cent trente et un membres. Ces six Bruxellois sont élus directement lors des élections régionales par les électeurs bruxellois qui optent pour des listes néerlandophones. Le parlement de la Communauté française se compose de l'ensemble des septante-cinq membres du parlement régional wallon et de dix-neuf membres francophones du parlement régional bruxellois. Ces derniers sont « désignés » parmi les élus bruxellois (entendez : ils sont désignés par les présidents de partis), en fonction des rapports de force au parlement bruxellois. Les Bruxellois qui siègent au parlement de la Communauté française ne sont donc pas élus à ce poste par les électeurs bruxellois. Sur ces bases, il est impossible aux électeurs bruxellois de sanctionner directement les politiques exercées à Bruxelles par les deux Communautés.

<sup>15</sup> Observatoire de la santé et du social, Bruxelles, *op. cit.*, pp. 57 et 58.

<sup>16</sup> Bien évidemment, de nombreux responsables politiques se dévouent corps et âme pour obtenir les meilleurs résultats possibles (les moins mauvais résultats possibles ?) dans le cadre institutionnel et politique complexe actuel. Il faut leur en savoir gré. Mais, à côté de cette gestion de l'immédiat, il est urgent de commencer le combat politique qui mènera à des institutions justes et viables pour la région. Condition *sine qua non* pour pouvoir mettre en œuvre des politiques ambitieuses et efficaces.

<sup>17</sup> *La Société civile bruxelloise se mobilise*. Bruxelles, Le Cri Edition, 2010, pp. 315-357.

<sup>18</sup> « Nous avons vu que la communauté est fondée sur la notion de 'langue' et nous savons que celle-ci est liée aux personnes. On peut donc rattacher aux compétences des communautés toute une série de matières connexes: la culture (théâtre, bibliothèques, audio-visuel...), l'enseignement, l'emploi des langues et les matières dites «personnalisables» qui comprennent, d'une part, la politique de santé (médecine préventive et curative) et, d'autre part, l'aide aux personnes (la protection de la jeunesse, l'aide sociale, l'aide aux familles, l'accueil des immigrés...). Les communautés sont également compétentes en matière de recherche scientifique et de relations internationales dans les domaines qui relèvent de leur compétence. » Source : Portail Belgium.be [http://www.belgium.be/fr/la\\_belgique/pouvoirs\\_publics/communautes/competences](http://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/communautes/competences).

<sup>19</sup> Essentiellement les matières culturelles et une partie de l'enseignement.

<sup>20</sup> Les régions ont des compétences dans les domaines qui touchent à l'occupation du « territoire » au sens large du terme. : économie, emploi, agriculture, politique de l'eau, logement, travaux publics, énergie, transport (à l'exception de la SNCB), environnement, aménagement du territoire et urbanisme, conservation de la nature, crédit, commerce extérieur, tutelle sur les communes et les intercommunales. Elles sont également compétentes en matière de recherche scientifique et en relations internationales dans les domaines précités. Source : Portail Belgium.be.

<sup>21</sup> Commission communautaire française (Cocof). L'exercice de certaines compétences de la Communauté française sur le territoire de la Région bruxelloise a été délégué à la Cocof, qui constitue à ce titre une entité fédérée autonome. Il s'agit essentiellement de matières qui relèvent de l'aide aux personnes, la santé, et de la formation

professionnelle, lorsque les acteurs concernés sont des institutions privées francophones. L'Assemblée (parlement) de la Cocof est constituée par les septante-deux membres catalogués « francophones » du parlement bruxellois. Le Collège (gouvernement) de la Cocof est constitué par les ministres et secrétaires d'État francophones du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

<sup>22</sup> Commission communautaire commune (Cocom). La Cocom est essentiellement compétente pour les matières personnalisables « santé » et « aide aux personnes », soit dans le cas de mesures directement applicables aux personnes, soit lorsque les acteurs sont des institutions ne pouvant, en raison de leur organisation, être considérées comme appartenant exclusivement à l'une ou à l'autre Communauté :

- les institutions publiques, telles que les C.P.A.S. et les hôpitaux, maisons de repos... publics ;
- les institutions privées qui n'ont pas opté en faveur de l'une des communautés et qui, dès lors, en raison de leur organisation, ne peuvent être considérées comme appartenant exclusivement à l'une ou à l'autre communauté.

L'Assemblée réunie de la Cocom est composée des quatre-vingt-neuf membres des groupes linguistiques français et néerlandais du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (les quatre-vingt-neuf députés bruxellois siègent donc tant au Parlement bruxellois qu'à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune). Le Collège réuni (gouvernement) de la Cocom est composé :

- de quatre membres avec voix délibérative, soit les deux ministres du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale appartenant au groupe linguistique français et les deux ministres du gouvernement régional appartenant au groupe linguistique néerlandais ;
- du Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, avec voix consultative. Il préside le Collège réuni ;
- d'un membre bruxellois du gouvernement de la Communauté française et d'un membre bruxellois du Gouvernement flamand désignés par leurs Exécutifs, avec voix consultative.

Source : <http://www.ccc-ggc.irisnet.be/fr/a-propos-de-la-cocom/organes/assemblee-reunie>.

<sup>23</sup> La Commission communautaire flamande (VGC) est compétente à Bruxelles pour les questions liées à la culture, l'enseignement et les matières personnalisables (bien-être et santé). Elle peut créer et financer des institutions ad hoc dans ces secteurs, mais également prendre elle-même des initiatives. L'Assemblée de la Commission communautaire flamande est constituée des dix-sept membres du groupe linguistique néerlandophone au sein du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que de cinq membres suppléants (vingt-deux au total). Le Collège (gouvernement) de la Commission communautaire flamande se compose des ministres néerlandophones et des secrétaires d'État néerlandophones du gouvernement régional. Contrairement à la Cocof, la VGC n'est pas une entité fédérée, mais un pouvoir subordonné à la Communauté flamande.

<sup>24</sup> Cette compétence est exclusivement attribuée aux deux communautés.

<sup>25</sup> Un éventuel enseignement bilingue ne pourrait être mis en place que par le gouvernement fédéral, légalement compétent pour les matières « bi-éducatives » à Bruxelles... ce qu'il n'a, bien sûr, jamais fait !

<sup>26</sup> Cette compétence est exclusivement attribuée aux deux communautés.

<sup>27</sup> Cette compétence est exclusivement attribuée aux deux communautés.

<sup>28</sup> Cette compétence est exclusivement attribuée aux deux communautés.

<sup>29</sup> Chacune des deux communautés peut financer un émetteur qui lui est propre. Mais la région n'a pas cette compétence.

<sup>30</sup> Le parlement régional compte quatre-vingt-neuf députés : septante-deux étiquetés (à vie) « francophones », et dix-sept étiquetés (à vie) : « néerlandophones ». Soit à

peu près 20 % de « néerlandophones ». Si l'on voulait garder cette proportion tout en limitant le nombre des députés, par exemple à cinquante, le nombre des députés « néerlandophones » serait insuffisant pour assurer leur présence dans toutes les commissions de travail.

<sup>31</sup> Les fonctionnaires qui travaillent à Bruxelles dans diverses administrations sont comptés au sein de cadres linguistiques très précis. Pour l'administration régionale, ce cadre prévoit un rapport de **72,49 % de francophones et 27,51 % de néerlandophones**. Même les fonctionnaires qui, à partir d'un certain niveau, doivent être bilingues, sont estampillés soit bilingues francophones, soit bilingues néerlandophones ! À noter que, par contre, il n'existe aucun cadre régional, c'est-à-dire imposant qu'une proportion minimale des fonctionnaires nommés dans les administrations communales ou régionales bruxelloises soient des résidents bruxellois.

<sup>32</sup> L'élection pour le parlement européen se fait sur la base de trois collèges électoraux : français, néerlandais et germanophone. Il n'y a donc pas de collège bruxellois permettant aux électeurs bruxellois de choisir leurs représentants au parlement européen. Les électeurs bruxellois doivent choisir entre le collège néerlandophone et le collège français.

<sup>33</sup> Malgré quelques petites avancées : les compétences en matière d'infrastructures sportives, tourisme, enseignement professionnel et matières culturelles « bicommunautaires d'intérêt régional » seront transférées à la Région. Mais, comme le note Jean-Paul Nassaux, « l'accord n'enlève pas ces compétences aux communautés. On constate que "simplification" peut aller de pair avec "complication". » *Les enjeux des élections de 2014 pour Bruxelles*. Les analyses du CRISP en ligne, 16 janvier 2014, [www.crisp.be](http://www.crisp.be).

<sup>34</sup> Voir : [http://www.alainmaskens.be/documents/Le\\_futur\\_Senat\\_est\\_confederal.pdf](http://www.alainmaskens.be/documents/Le_futur_Senat_est_confederal.pdf).

<sup>35</sup> Voir à ce sujet l'analyse publiée par l'initiative « Rethinking Belgium » : *Must Brussels's communes be merged ? The experiences of Antwerp, Berlin and Vienna*. <http://www.rethinkingbelgium.eu/rebel-initiative-ebooks/ebook-13-must-brussels-communes-be-merged-experiences-antwerp-berlin-vienna>.

<sup>36</sup> L'accord intervenu réorganise les compétences respectives des communes et de la région dans des matières telles que l'urbanisme, le logement, la mobilité, le stationnement ou la propreté. Ainsi, les plans de mobilité des communes doivent obtenir le fiat de la Région. Et celle-ci a le dernier mot dans les grands projets d'urbanisme.

<sup>37</sup> À ce rééquilibrage des compétences entre la région et les communes, il conviendrait également d'ajouter une révision des frontières des Communes. Voir notamment la proposition d'Yvan Vandenbergh, rappelée lors de la Brussels Summer University de septembre 2013 : Workshop 6: *Gouverner Bruxelles: Les limites des communes et la répartition des compétences*. <http://www.bsu2013.eu/BrusselsSummerUniversity.html>.

<sup>38</sup> <http://www.alainmaskens.be/documents/frontieresdebruxelles.pdf>. Voir également l'analyse d'Olivier Dupuis, 2013, *Les Bruxellois et le syndrome de Stockholm*. Publié sur le blog « L'Européen ». <http://www.leuropeen.eu/2013/09/26/les-bruxellois-et-le-syndrome-de-stockholm>.

<sup>39</sup> Les partis bruxellois traditionnels souffrent de deux grands handicaps. Le premier, mis en exergue dans ce texte, est spécifique à Bruxelles : ils sont divisés sur une base linguistique. Le second, qui n'est pas spécifique à Bruxelles mais doit tout de même être au moins rappelé : ils sont – à des degrés divers – atteints par les dérives de la participatie, dérives qu'autorisent et encouragent notamment notre système électoral (voir notamment : Olivier Dupuis, 2013, *Une septième réforme de l'état pour la Région bruxelloise*, <http://www.leuropeen.eu/2013/11/27/une-7-reforme-de-letat-pour-la-region-bruxelloise/>) et les pratiques de nominations dans les administrations, parastataux et asbl politiques diverses (voir, par exemple : Steven Van Garsse, 2013, *Politieke benoemingen: kabinetschefs in de prijzen* (<http://www.brusselnieuws.be/nl/nieuws/politieke-benoemingen-kabinetschefs-de-prijzen>)).

<sup>40</sup> Ce sont des politiciens wallons qui opposèrent leur veto au projet d'Arthur Gilson, qui proposait d'intégrer à l'Agglomération bruxelloise non seulement les communes à facilité, mais également ces trois communes wallonnes et deux communes flamandes : Dilbeek et Strombeek-Bever. Voir Olivier Dupuis, 2013, *op. cit.*

<sup>41</sup> Voir notamment Rudi Janssens, *op. cit.*, p. 107.

<sup>42</sup> La politologue Caroline Van Wynsberghe parle de « fédéralisme de confusion ». Elle ajoute : « Compte tenu des crises politiques successives que traverse la Belgique depuis quelques années, il est certainement plus logique de se demander ce que la Belgique peut apprendre des autres fédérations que l'inverse. Relever les spécificités belges par rapport aux autres États fédéraux revient quasiment à identifier ce qu'il faut éviter de faire. » L'« exemple » belge. *Les faiblesses de la formule fédérale mise en place en Belgique*. <http://ideefederale.ca/wp/wp-content/uploads/2011/04/Belgique.pdf>.

<sup>43</sup> C'est ce que j'appelle les « idéologies mono-identitaires ». *Monoflamands et Monowallons ? Errances et dangers des idéologies mono-identitaires*, 2000, <http://www.alainmaskens.be/dnao/french/accueil.htm>.

<sup>44</sup> Plus prosaïquement, si Bruxelles continue d'être mal gérée, si elle ne contribue pas à freiner sur son sol les replis identitaires, il ne faudra pas se plaindre de voir un jour triompher les lobbies qui luttent pour transférer la capitale de l'Europe vers d'autres lieux, plus centraux aujourd'hui.

<sup>45</sup> Ce tour de passe-passe s'est passé comme suit. Historiquement, les communautés ont été créées avant les régions. Lors de sa création, la communauté flamande s'est installée à Bruxelles, ce qui était acceptable, puisque la Communauté flamande était (et est toujours) compétente sur le territoire bruxellois. Lors de la création subséquente des régions, la Communauté flamande a immédiatement absorbé en son sein les structures et compétences de la Région flamande, installant dès lors celles-ci également à Bruxelles, soit en dehors du territoire régional flamand !

<sup>46</sup> À ces nécessaires améliorations des institutions fédérales et régionales, il faut bien sûr ajouter les améliorations de la gouvernance bruxelloise que les Bruxellois pourraient déjà décider entre eux. Je renvoie ici aux conclusions des États généraux de Bruxelles, citées plus haut.

<sup>47</sup> Quelques voix politiques commencent à plaider dans ce sens. Epinglons notamment la célèbre proposition de Johan Vande Lanotte (2011) en faveur d'une Fédération belge basée sur quatre régions : la Flandre, la Wallonie, Bruxelles, et la Communauté germanophone ([http://www.s-p-a.be/media/uploads/pdf/belgische\\_unie.pdf](http://www.s-p-a.be/media/uploads/pdf/belgische_unie.pdf)). Signalons encore le récent appel de la section bruxelloise d'Ecolo (22 janvier 2014) à supprimer les trois commissions communautaires bruxelloise (Cocof, VGC et Cocom) et à transférer l'exercice de leurs compétences à la Région. Dans la proposition Vande Lanotte, Flandre et Wallonie gardent la compétence de l'enseignement, néerlandophone et francophone respectivement, sur le territoire bruxellois. Un peu dans le même sens, la proposition d'Ecolo laisse les communautés en place, avec notamment leurs compétences dans la culture et l'enseignement, tout en attribuant à la Région bruxelloise le droit de créer un réseau d'enseignement bilingue. Rappelons le long combat des responsables politiques de la Communauté germanophone en faveur d'un État fédéral basé sur quatre régions. Et notons que la formule d'un « fédéralisme de solidarité entre régions adultes » a été proposée dès 2010 par le parti Pro Bruxsel (<http://www.probruxsel.be/notre-vision-du-feacutedeacuterualisme---over-federalisme.html>).

<sup>48</sup> Voir Philippe Van Parijs, 2010, *The linguistic territoriality principle: Right violation or parity of esteem?* Lead piece to the 4<sup>th</sup> Re-Bel Public Event (<http://www.rethinkingbelgium.eu/rebel-initiative-files/ebooks/ebook-11/Lead-Piece.pdf>).

<sup>49</sup> Extrait de la Constitution belge :

Art. 2 La Belgique comprend trois communautés : la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone.

Art. 3 La Belgique comprend trois régions : la Région wallonne, la Région flamande et la Région bruxelloise.

Art. 4 La Belgique comprend quatre régions linguistiques : la région de langue française, la région de langue néerlandaise, la région bilingue de Bruxelles-Capitale et la région de langue allemande. Chaque commune du Royaume fait partie d'une de ces régions linguistique.

<sup>50</sup> À Bruxelles, la politique culturelle « doit également répondre aux aspirations d'autres composantes de la population bruxelloise. Il s'agit de reconnaître, dans l'espace public, les langues, les patrimoines et les moments de mémoires, les expressions culturelles traditionnelles et en voie de métissage des personnes et des groupes d'origines diverses issus des immigrations. Cette reconnaissance doit pouvoir se faire dans l'école, les médias et les programmes culturels divers soutenus pas les pouvoirs publics. » Extrait du Manifeste bruxellois, 2003. [http://www.alainmaskens.be/documents/Manifeste\\_bruzel-lois\\_2\\_070516\\_Final.pdf](http://www.alainmaskens.be/documents/Manifeste_bruzel-lois_2_070516_Final.pdf).

<sup>51</sup> J'ai détaillé ce point dans un bref article disponible ligne ([http://www.alainmaskens.be/documents/La\\_6eme\\_Reforme\\_de\\_l\\_etat\\_-\\_un\\_delire\\_communautaire\\_de\\_plus\\_a\\_Bruxelles.pdf](http://www.alainmaskens.be/documents/La_6eme_Reforme_de_l_etat_-_un_delire_communautaire_de_plus_a_Bruxelles.pdf)).

<sup>52</sup> Voir notamment les numéros 2103 et 2104 du Courrier Hebdomadaire du CRISP (2011) : *Le Nouveau Mouvement Bruxellois*, par Jean-Paul Nassaux.

<sup>53</sup> Chacun de ces deux projets a dû se structurer en deux asbl, l'une francophone, l'autre néerlandophone, pour pouvoir obtenir des subsides officiels ! À noter qu'à partir de 2014 en principe, suite à la réforme de l'État, la Région pourra – enfin – soutenir des actions « biculturelles pour autant que celles-ci soient d'intérêt régional ».

<sup>54</sup> <http://www.brusselsstudies.be/fr/brussels-studies-la-revue-scientifique-electronique-pour-les-recherches-sur-bruxelles>.

<sup>55</sup> La CSC-Bruxelles, la FGTB-Bruxelles, Brussels Enterprises Commerce and Industry (BECI), le Réseau des Arts à Bruxelles (RAB), le Brussels Kunstenoverleg (BKO), le Brusselse Raad voor het Leefmilieu (BRAL), Inter-Environnement Bruxelles (IEB), Aula Magna, bruXsel forum et Manifesto.

<sup>56</sup> <http://www.reseaudesartsabruelles.be/fr/plan-culturel-pour-bruxelles/plan-culturel-pour-bruxelles>.

<sup>57</sup> <http://marnixplan.org/?lang=fr>.

<sup>58</sup> Citons notamment « Het werkt, ça marche » (<http://www.nl-fr.be/>); les Brussels Summer Universities organisées chaque premier samedi de septembre par Aula Magna ; la Brussels Academy (<http://brusselsacademy.wordpress.com/>) et sa Nuit du Savoir sur Bruxelles ; « Platform Kanal » (<http://www.platformkanal.be/>) ; « Brussels Metropolitan » (<http://www.brusselsmetropolitan.eu/FR>).

<sup>59</sup> Rudi Janssens, *op. cit.*, p. 39.

<sup>60</sup> Rudi Janssens, *op. cit.*, p. 60.

<sup>61</sup> Rudi Janssens, *op. cit.*, p. 125.

<sup>62</sup> <http://www.probruxsel.be> ou <https://www.facebook.com/PROBRUXSEL>.

<sup>63</sup> L'absence de partis nationaux constitue une des grandes faiblesses du fédéralisme belge. Comme le signale Caroline Van Wynsberghe : « Ces derniers jouent habituellement le rôle de forum de discussion et permettent de tisser des liens entre les différentes communautés. Privé de ces lieux de rencontre, le discours politique belge met l'accent sur l'opposition entre les composantes du pays plutôt que sur les différends idéologiques » (*op. cit.*, p.4).

Nous rêvons tous d'une Région bruxelloise qui œuvre à un avenir de qualité pour tous ses habitants. Qui facilite la construction d'une Belgique prospère et solidaire. Qui offre aux Européens une capitale digne de leurs attentes.

Mais aujourd'hui, une telle ambition lui est impossible. Ses structures, basées sur la séparation en communautés linguistiques, sont complexes (sept gouvernements !), et peu efficaces. Sa classe politique est divisée en partis flamands et partis francophones, dirigés depuis la Flandre ou la Wallonie.

Dans ces conditions, et malgré toute la bonne volonté des acteurs de terrain, comment la Région bruxelloise pourrait-elle relever correctement ses nombreux défis ? Ceux qui en souffrent le plus, ce sont les jeunes, dont beaucoup connaissent la précarité, les inégalités scolaires, le chômage. Dans certains quartiers, un jeune sur deux est sans emploi. Des situations qui révoltent.

Pour en sortir, une des conditions sera que les responsables politiques bruxellois – sous la pression citoyenne – dépassent enfin les clivages linguistiques. Qu'ils s'assument bruxellois dans la fédération belge, et non francophones dans une « Wallo-Bruxie », ou néerlandophones dans le giron de la Flandre.

Dans le contexte politique présent il s'agit là d'une véritable révolution. C'est à cette révolution pacifique, démocratique, mais essentielle pour l'avenir des Bruxellois et de la Belgique que nous invite ici Alain Maskens.



ALAIN MASKENS, médecin et essayiste, a été l'un des pionniers du « nouveau mouvement bruxellois ». Il livre ici son troisième essai sur le fédéralisme belge et ses conséquences pour Bruxelles.

**PRIX : 3 €**